

**Rôle de la séance publique du 10/12/2024 à 10h00**

**Président** : Monsieur WALLERICH

**Greffière** : Madame FIRMERY

---

**01) N° 2402639**                      **RAPPORTEUR : M. WALLERICH**

---

Demandeur            CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT

Me GOURINAT

Défendeur            M. X

Le CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2300988 du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne du 25 septembre 2024 qui a annulé la décision du 3 mars 2023 par laquelle son directeur a refusé de reconnaître l'imputabilité au service de l'accident de M. X survenu le 18 juillet 2022 et lui a enjoint de reconnaître l'imputabilité au service de cet accident dans un délai d'un mois à compter de la notification du jugement.

La Conseillère d'Etat,  
Présidente de la Cour  
administrative d'appel de Nancy

P. ROUSSELLE